

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-079-1
Séance du 24 septembre 2024**

Adhésion à l'association ARCEAU – Île-de-France

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2023-020-3 du 13 juin 2023, approuvant l'adhésion du syndicat à l'association ARCEAU Île-de-France,

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association ARCEAU – Île-de-France,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'association ARCEAU – Île-de-France, et dont le siège social se trouve à AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard, 75005 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 500 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

